

A.A.M
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
au capital de 1000 euros
Siège social : 10 rue du 20 novembre 68220 HESINGUE
890 580 715 RCS MULHOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20/03/2024

Le 20/03/2024, à 08h, Mulhouse,

Alexandre Mendes demeurant 135 Avenue Aristide Briand, 68200 MULHOUSE, associé unique de la Société « A.A.M », représentée par Alexandre Mendes, gérant.

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société ;
- Nomination du liquidateur ;

Première résolution : Dissolution anticipée – Mise en liquidation amiable

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la Société à compter du 20/03/2024 et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

Pendant la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention "Société en liquidation" et le siège de la liquidation sera fixé au 135 Avenue Aristide Briand 68200 MULHOUSE.

Deuxième résolution : Désignation du Liquidateur

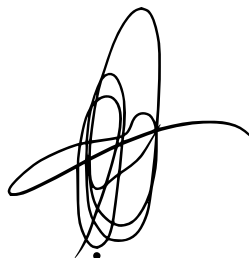
Alexandre Mendes demeurant 135 Avenue Aristide Briand, 68200 MULHOUSE, décide d'exercer les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation.

En fin de liquidation, l'associé unique constatera la clôture de la liquidation.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associé unique

Alexandre Mendes

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.